ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

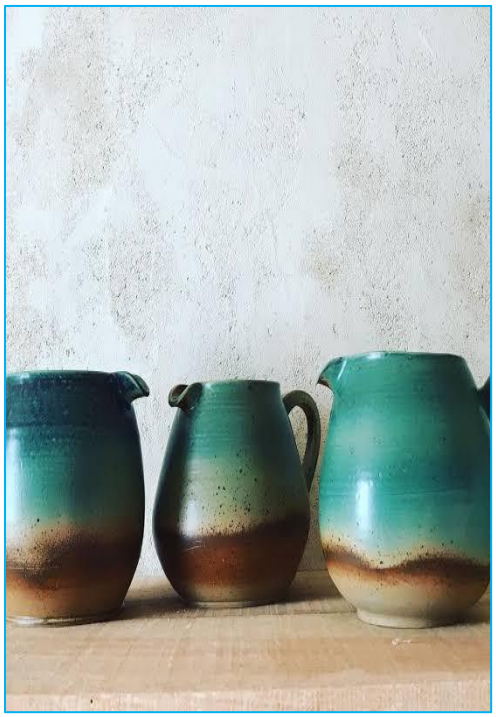
Notice explicative pour les candidats libres

CAP Tournage en céramique

Session 2027







Périodes de formation en milieu professionnel / expérience professionnelle

Texte de référence : Arrêté du 11 septembre 2024 modifiant l'arrêté de création du CAP Tournage en céramique

« Les candidats majeurs **autres** que ceux qui ont préparé le diplôme par la voie scolaire, par l'apprentissage, dans le cadre de la formation continue, ou par la voie de l'enseignement à distance **doivent justifier, pour se présenter à l'examen du CAP Tournage en céramique, d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dans le secteur concerné, dans les 3 ans précédant l'examen, d'une durée minimale de 14 semaines »**

Les candidats individuels doivent donc fournir les justificatifs des 14 semaines de PFMP et/ou d'expériences professionnelle qui sont à **transmettre par mail à l'adresse suivante : veronique.poirot1@ac-nancy-metz.fr dès l'inscription à l'examen.**

***Important* : *les candidats seront* transférés dans une autre académie où les épreuves professionnelles auront lieu.**

	⇨ Ils seront donc amenés à se déplacer hors de l'académie de Nancy-Metz pour ces épreuves.